## Huit points de préoccupation majeure concernant les amendements proposés au traité de l'OMS et au règlement sanitaire international (RSI)

1. **Prolifération des agents de guerre biologique**Le traité et les amendements proposés demandent aux nations de surveiller les **agents pathogènes potentiellement pandémiques**, de construire ou d'entretenir des laboratoires de séquençage et **de partager les spécimens** réels avec l'OMS (où un BioHub a été créé à cet effet) et **de partager les séquences en ligne**. Cela exige la **prolifération d'agents d'armes biologiques**, ce qui, à mon avis, est un crime (d'après mon interprétation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité et de la convention sur les armes biologiques de 1972).

1a. La version du traité du 2 juin 2023 (texte du Bureau) demandait également aux nations effectuant des recherches sur les gains de fonction de réduire les "obstacles administratifs" à ces travaux. En d'autres termes,
les restrictions sur la recherche devraient être assouplies, ce qui rendrait les fuites de laboratoire plus probables.
Ce paragraphe a été supprimé de la version du traité datée du 30 octobre 2023.

1. **Un chèque blanc à l'OMS pour créer de nouvelles règles à l'avenir**Le traité prévoit la création d'une conférence des parties et d'un nouveau secrétariat de l'OMS qui établiront les règles de fonctionnement de l'appareil de prévention et de réponse aux pandémies, ce qui constitue essentiellement un contrat blanc et signé permettant à l'OMS de créer les règles qu'elle souhaite.

## 3. Des vaccins sans responsabilité, développés à une vitesse fulgurante, seront produitsLe traité prévoit la mise au point et la production rapides de vaccins et la réduction du temps consacré à tous les aspects de la mise au point, des essais et de la fabrication des vaccins. Les vaccins doivent donc être utilisés sans licence, et le traité demande que les pays disposent de lois permettant de délivrer des autorisations d'utilisation d'urgence à cette fin et de "gérer" les questions de responsabilité. Pour plus d'informations, voir ["Le projet de traité de l'OMS va accroître les pandémies d'origine humaine"](https://doortofreedom.org/2023/09/03/the-whos-proposed-treaty-will-increase-man-made-pandemics/). Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays ont expressément demandé que le développement des vaccins se fasse en 100 jours et que la production des vaccins pandémiques se fasse en 30 jours supplémentaires, ce qui ne permettrait pas d'effectuer des essais significatifs sur l'homme.

## 4. Les garanties en matière de droits de l'homme ont été supprimées dans les nouveaux amendementsLes amendements ont supprimé "les droits de l'homme, la dignité et la liberté des personnes" de la formulation actuelle du RSI. Suite à des plaintes, cette phrase a été insérée dans le traité - mais le traité pourrait ne pas être accepté en 2024. Entre-temps, les amendements ne requièrent qu'une majorité simple pour être adoptés, ils sont rédigés en secret et il est donc probable que les questions les plus problématiques se trouveront dans les amendements.

## 5. La surveillance des médias sociaux et la censure des citoyens sont nécessairesLes amendements et le traité demandent aux États-nations de surveiller les médias sociaux de leurs citoyens, de censurer et d'empêcher la diffusion d'informations qui ne sont pas conformes aux récits de santé publique de l'OMS. Cependant, le traité demande également que les citoyens soient libres d'accéder à l'information, tout en étant protégés contre les "infodémies", qui se définissent comme un excès d'informations, et qu'ils soient empêchés de diffuser des informations erronées et de la désinformation.

## 6. Il se peut que nous n'apprenions le contenu des amendements qu'une fois qu'ils auront été adoptésLes amendements ont été négociés entièrement en secret au cours des neuf derniers mois, alors que plusieurs versions consécutives du traité sur les pandémies ont été rendues publiques au cours de cette période. Alors que les amendements négociés devaient être soumis à l'examen du public en janvier 2024, le principal juriste de l'OMS a fourni une feuille de vigne juridique pour éviter l'obligation de les rendre publics quatre mois avant le vote. Le public verra-t-il les amendements avant qu'ils ne soient votés ? Pourquoi un tel secret sur les amendements proposés ?

## 7. Le directeur général de l'OMS pourrait devenir votre médecin personnel Selon les amendements proposés, le directeur général de l'OMS serait en mesure de réquisitionner et de déplacer des fournitures médicales d'un pays à l'autre, de décider quels traitements peuvent être utilisés et de restreindre l'utilisation d'autres traitements.

## 8. Quand l'OMS pourra-t-elle utiliser ses nouveaux pouvoirs ? Les modifications entreront en vigueur après la déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC). Toutefois, une déclaration d'urgence sanitaire potentielle déclenchera également ces pouvoirs. Les pouvoirs peuvent être étendus même après la fin d'une PHEIC, comme nous l'avons vu avec les déclarations du COVID et de la variole du singe (MPOX) par le D-G.

## Le traité sera en vigueur de manière continue, ne nécessitant aucune déclaration ou pandémie pour conférer de nouveaux pouvoirs à l'OMS.

Meryl Nass, MD